

Conseil communal de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay du Mardi 06 Février 2024

Nom et prénom	Présent	Absent représenté	A donné pouvoir à	Absent
BLAINEAU Isabelle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Frankie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUGAST Véronique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
HUCHET Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LARCHER Elodie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Lionel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
PICHAUD Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUSSEAU Daniel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SECHER Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Assistait également à la réunion	M. et Mme BERNIER			

Franckie DUGAST a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil délégué précédent

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

VIE LOCALE, CULTURELLE ET SPORTIVE

1 – Vote des subventions de fonctionnement 2024 aux associations loulaysiennes

En fonction des critères d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives validés par le par décision n° 2020.09.29-15 du conseil municipal en date du 29 septembre 2020 et des dossiers de demandes de subventions réceptionnés en mairie au titre de l'année 2024, le détail du programme de subventionnement 2024 aux associations loulaysiennes a été présenté aux membres du conseil communal.

Associations culturelles

Proposition 2024	
CULTURE - PATRIMOINE	
ATL Pied au Plancher	510,00 €
Heyoka	2 000,00 €
Lolayo avec actions spécifiques	1 700,00 €
Total Culture - Patrimoine	4 210,00 €
DIVERS	
Comité des fêtes Loulaysien	3 000,00 €
Total Divers	3 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	7 210,00 €

Associations sportives

Proposition 2024	
Basket Club Loulaysien	10 000,00 €
Montaigu-Vendée Football	17 305,23 €
Montaigu-Vendée Handball	18 000,00 €
St Hilaire de Loulay – Tennis de table	2 700,00 €
Tennis Club Loulaysien	650,00 €
Espoir Loulaysien – Ecole de sports	1 960,00 €
Détent' tonic	1 020,00 €
TOTAL	51 635,23 €

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 8 voix pour, 1 abstention

Observations éventuelles

EDUCATION, FAMILLES ET COHESION SOCIALE

1 – Mise à jour des projets d'établissement des crèches de Montaigu-Vendée

La micro-crèche de Saint Hilaire de Loulay verra son fonctionnement évoluer à compter du 11 mars 2024, en proposant une amplitude d'horaires d'accueil plus importante afin de répondre aux besoins des familles du territoire en accueil régulier. Lors de la séance du 12 décembre dernier, les élus ont approuvé la mise à jour des règlements de fonctionnement des deux structures d'accueil du jeune enfant gérés par la commune afin d'intégrer les nouvelles modalités de fonctionnement de la micro-crèche de Saint Hilaire de Loulay et harmoniser les modalités de fonctionnement des deux structures municipales.

La mise à jour des règlements de fonctionnement doit obligatoirement être accompagnée par la mise à jour de leurs projets d'établissement.

Le projet d'établissement est un document obligatoire, complémentaire au règlement de fonctionnement de la structure d'accueil, et comprend trois parties : le projet d'accueil, le projet éducatif et le projet social et de développement durable.

Les modifications apportées concernent les points suivants :

1. Dans le projet d'accueil :

- Accueil régulier et d'urgence accessible à tous les habitants de Montaigu-Vendée.
- Une direction mutualisée
- Intégration des temps de formation pédagogique pour les équipes.

2. Dans le projet éducatif :

- Les deux projets deviennent identiques
- Accent sur le jeu libre et la lecture, en prévention de l'usage des écrans en petite enfance

3. Dans le projet social et de développement durable :

- Mise en avant du besoin de mode de garde sur le territoire
- Les deux projets deviennent identiques

Les membres du conseil municipal seront invités à approuver la mise à jour des projets d'établissement des crèches de Montaigu-Vendée.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 8 voix pour, 1 abstention

Observations éventuelles

ENVIRONNEMENT, MOBILITÉS ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 – Désaffectation et déclassement de l'emprise du projet d'Unité d'accueil des Personnes Agées Désorientées

Vendée Habitat souhaite acquérir une partie du domaine public d'une surface d'environ 3 507 m² cadastrée 224 section AC numéros 377p, 54 à 57p, 373p et 239p située Impasse du Sculpteur – Commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay – 85600 Montaigu-Vendée pour la construction d'un projet d'une Unité d'accueil des Personnes Agées Désorientées.

Il est rappelé à l'assemblée que préalablement à toute cession, il convient de constater la désaffectation de cet emplacement et d'en prononcer son déclassement afin de l'intégrer dans le domaine privé de la commune.

Conformément l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière, la désaffectation et le déclassement de foncier ne portent pas atteinte aux conditions de desserte et de circulation, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une enquête publique.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 8 voix pour, 1 abstention

Observations éventuelles

2 – Cession foncière de l'emprise du projet d'Unité d'accueil des Personnes Agées Désorientées

Dans le cadre de la construction du nouveau projet d'Unité d'accueil des Personnes Agées Désorientées, il est nécessaire de procéder à la cession de l'emprise foncière utile au projet.

Le foncier concerné, situé Impasse du Sculpteur à Saint-Hilaire-de-Loulay, est actuellement la propriété de la Ville de Montaigu-Vendée et fera l'objet de travaux sous la maîtrise d'ouvrage de Vendée Habitat.

Conformément à l'engagement en date du 15 septembre 2020, visant à permettre l'installation d'un nouveau service sur le territoire, l'emprise foncière du projet sera cédée à l'euro par la Ville de Montaigu-Vendée.

L'emprise foncière est estimée avant bornage à environ 3 507 m², les parcelles concernées sont cadastrées section AC numéros 377p, 54 à 57p, 373p et 239p.

Ainsi, il sera proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la cession moyennant un euro du foncier par la Ville de Montaigu-Vendée à Vendée Habitat. Les frais d'actes seront portés par l'acquéreur, Vendée Habitat.

Le conseil communal émet un avis FAVORABLE

à l'unanimité

OU Par 8 voix pour, 1 abstention

Observations éventuelles

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Deux questions de Mme Elodie Larcher :

- 1- Est-ce qu'il existe un arrêt de car ALEOP de prévu dans la zone des Landes de Roussais ?
- 2- Qu'en est-il de la piste cyclable entre le rond-point des Marches de Bretagne et le relax ?